RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 10387
Numéro SIREN : 802 316 919
Nom ou dénomination : 1 SIAM THAI

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2020 sous le numéro de dépôt 86123

20200861232019

DATE DEPOT : 20/10/2020

N° DE DEPOT : 86123

N° GESTION : 2014B10387

N° SIREN : 802316919

DENOMINATION : 1 SIAM THAI

ADRESSE : 70 bd Saint-Marcel 75005 Paris

MILLESIME : 2019

LPS6182739

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
21 OCT. 2020
Sous le n° 86123

SAS 1 SIAM THAI

Société par Action Simplifiée au capital de 2.500 Euros
Siège social : 70 Boulevard Saint Marcel
75005 Paris
R.C.S.: PARIS 802 316 919

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 29 JUIN 2020

Le vingt neuf juin, l'an deux mille vingt , à dix heures, l'associé unique de la société **1 SIAM THAI** s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire et au siège social.

Etait présent :

Monsieur WORACHINA Sitangkhan
propriétaire de..... 250 Actions

250 Actions

Soit la totalité des actions composant le capital social. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale est Présidée par **Monsieur WORACHINA Sitangkhan,** Président de la société.

Le Président dépose :
- un exemplaire des statuts de la société,

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée :

- le rapport de gestion ;
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- l'inventaire, le bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31/12/2019;
- le registre des procès verbaux des Assemblées Générales.

Le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

SN

- Rapport du Président sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L 223-19 du nouveau code de commerce ;
- Approbation de ces comptes et conventions ;
- Affectation du résultat ;
- Quitus du Président;
- Pouvoir pour dépôt et formalités ;
- Questions diverses.

Après avoir donné lecture de ses rapports , il présente à l'assemblée les comptes annuels.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président approuve ces documents tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un bénéfice de 42.562 euros.

L'Assemblée donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans les conditions prévues par l'article L 223-19 du nouveau code de commerce, chacune des conventions visées par les dispositions de cet article et présentées dans le rapport de la gérance.

Cette approbation, soumise à un vote distinct auquel n'ont pris part que les associés non intéressés est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide l'affectation du bénéfice de l'exercice comme suit :

CW

- 42.562 euros en report à nouveau,
- A titre d'information, les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices sont :

	2016	2017	2018
Dividendes distribués	0	0	60.000 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce dont il a été délibéré lors de cette Assemblée, il a été dressé le présent procès verbal.

Monsieur WORACHINA Sitangkhan

SAS 1 SIAM THAI

Société par Action Simplifiée au capital de 2.500 Euros
Siège social : 70 Boulevard Saint Marcel
75005 Paris
R.C.S.: PARIS 802 316 919

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION

DU RESULTAT PROPOSE AU VOTE

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 29 JUIN 2020

- L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide l'affectation du résultat de l'exercice 2019 soit 42.562 euros au poste de report à nouveau.

Pour Copie Certifiée Conforme

Le Président,

Monsieur WORACHINA Sitangkhan

SAS 1 SIAM THAI

Société par Action Simplifiée au capital de 2.500 Euros
Siège social : 70 Boulevard Saint Marcel
75005 Paris
R.C.S.: PARIS 802 316 919

RAPPORT DU PRESIDENT

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 26 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Evolution prévisible et perspective d'avenir :

L'exercice 2019 est marqué par une progression du chiffre d'affaires par rapport à celui de l'exercice dernier. Celui de l'exercice à venir sera mitigé suite à la pandémie de COVID 19 et nous attendons un résultat équilibré.

Cependant, compte tenu de la conjoncture actuelle, il paraît difficile de faire des prévisions avec exactitude.

SN

- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis le 31 décembre 2019, date de la clôture de l'exercice, l'évènement important est la fermeture administrative suite à la COVID 19 pour une durée presque de 3 mois. Malgré l'aide de l'Etat cette fermeture a une impacte sur le résultat d'exploitation de la société.

- Activité en matière de recherche et de développement :

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTAT - AFFECTATION

- Examen de comptes et résultat

Nous vous présentons en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement et de valorisation des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Le chiffre d'affaires HT de l'exercice 2019 s'élève à 398.387 euros contre 314.424 euros de l'exercice dernier.

Les achats consommés représentent 112.209 euros contre 95.376 euros de l'exercice 2018. Le coefficient de la marge brute reste stable soit 3.5 en 2019 et 3.3 en 2018.

Les charges externes sont en légère augmentation soit 47.475 euros contre 40.548 euros de l'exercice dernier.

La masse salariale, charges sociales comprises, s'élève à 177.353 euros soit + 18% par rapport à 150.057 euros en 2018.

Les charges d'exploitation de l'exercice atteignent au total 345.930 euros alors que celles de l'exercice dernier s'élèvent à 295.300 euros.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 42.562 euros et de l'affecter au poste de report à nouveau.

SW

- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du code général des impôts.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Nous vous invitons à adopter les textes de résolutions qui sont soumises à votre vote

Vous aurez en outre à donner quitus à votre Président pour l'exercice de ses fonctions au 31 décembre 2019 et à vous prononcer sur les conventions visées par l'Article L 223-19 du nouveau code de commerce et faisant l'objet du rapport spécial de la gérance.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous souhaiterez obtenir.

Le Président,

Monsieur WORACHINA Sitangkhan

SAS 1 SIAM THAI

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.500 Euros
Siège social : 70 Boulevard Saint Marcel
75005 Paris
R.C.S.: PARIS 802 316 919

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2019

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, il n'existe aucune convention conclue entre la société et les associés ou Président.

Nous vous demandons, conformément à l'article L 223-19 du code de commerce, de statuer sur le présent rapport.

Le Président,

Monsieur WORACHINA Sitangkhan

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2020

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012019 et clos le 31122019 | Régime simplifié d'imposition X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe | Régime réel normal

Si PME innoventes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:
1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG)
70 BOULEVARD SAINT MARCEL
75005 PARIS

Adresse du siège social:

SIRET 8 0 2 3 1 6 9 1 9 0 0 0 2 5 | Mél : huorsong@orange.fr

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Restauration de type rapide | Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%* | Bénéfice imposable à 28% 14 111 | Déficit

Bénéfice imposable à 15% 38 120 | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A | Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies*

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* | Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A | Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-BD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée | Nom / Adresse | N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe | Nom / Adresse | N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON | Si oui, indication du logiciel utilisé: COALA GENERATION EXPERT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:
HUOR LEANG SONG EXPERT COMPTABLE
58 AVE DE CHOISY BAT A
75013 PARIS
Tél: 0153608398

Nom et adresse du conseil:
HUOR LEANG SONG
Expert Comptable
Tél:

OGA/OMGA | Viseur conventionné | (Cocher la case correspondante) | Identité du déclarant

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:
75013 PARIS
Tél 01 53 60 83 98

Date: PARIS 04052020 Lieu: PARIS

Qualité et nom du signataire: PRESIDENT SITANGKHAN WORACHINA

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné | SIRET: 3 | Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2018, le taux normal d'IS est de 31% au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précisez le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD
2020

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions [1]	payées par la société elle-même	a	60 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) [2]	c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus [3]	e	
	f	
	g	
	h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI [4]	i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j	
Montant des revenus répartis [5]	Total (a à h)	60 000

I - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées:				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 8	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
SITANGKHAN WORACHINA 36 RUE SAINT PAUL 75004 PARIS	250	2019	43 208				

J - DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés [6]	124 683	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée aux les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages [6]		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2020

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise 1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG)

Adresse de l'entreprise 70 BOULEVARD SAINT MARCEL 75005 PARIS

SIRET 8 0 2 3 1 6 9 1 9 0 0 0 2 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 31/12/2019

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	35 000	012	35 000
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	60 464	030	21 723	38 741
	Immobilisations financières * (1)		040	2 760	042	2 760
		Total I (5)	044	98 223	048	21 723	76 500
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	754	052	754
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 800	066	1 800
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	309	074	309
	Valeurs mobilières de placement		080	5 382	082	5 382
	Disponibilités		084	88 167	086	88 167
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	96 413	098	96 413
		Total général (I+II)	110	194 636	112	21 723	172 913

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 500
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	250
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	7 167
	Résultat de l'exercice	136	42 562
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	52 479
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	26 333
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	6 411
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 4 858)	172	87 691
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	120 435
	Total général (I + II + III)	180	172 913

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	17 309
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 822
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: 1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG) — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2019

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210	19
	Production vendue – Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	398 387
	Production vendue – Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215 / 217	218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits			230	1
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	398 407
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	112 512
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	(303)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)			242	47 475
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	598	244	2 366
	Rémunérations du personnel *			250	134 729
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	42 624
	Dotations aux amortissements *			254	6 523
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges – dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	4
	Autres charges – dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	345 930
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			270	52 477
	Produits financiers (III)	280		294	657
	Charges financières (V)			290	411
	Produits exceptionnels (IV)			300	
	Charges exceptionnelles (VI) – dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			
	Charges exceptionnelles (VI) – dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
	Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	9 669
	2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)			310	42 562

B – RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	42 562	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles *	322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	9 669		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			
	Divers *, dont écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986		342	
	ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981			
	JEI (44. *sexies* A)	989			
	ZRD (44. *terdecies*)	127			
	ZRR (44. *quindecies*)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. *undecies*)	990			
	ZFANG 44. *quaterdecies*	345			
	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *tredecies*)	992			
	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)	655			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	52 231	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :			360	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	52 231	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG)

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	35 000	402		404		406	35 000	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	27 794	442		444		446	27 794	
	Installations générales agencements divers	450	19 118	452	6 685	454		456	25 802	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	6 868	472		474		476	6 868	
Immobilisations financières		480	2 623	482	137	484		486	2 760	
TOTAL		490	91 402	492	6 822	494		496	98 223	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 590	532	2 711	534		536	8 301
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	6 437	542	2 743	544		546	9 180
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	3 173	562	1 070	564		566	4 243
TOTAL		570	15 200	572	6 523	574		576	21 723

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ⑦	Amortissements * ⑦	Valeur résiduelle ⑤	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑥	Long terme: 19 % ⑧	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG)

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	41 417
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 869
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

©AWS Experts-comptables - Janvier 2020 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise: 1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG)			Néant ☐*
Exercice ouvert le: 01/01/2019 et clos le: 31/12/2019		Données en nombre de mois	1 | 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		378	4,00
	Dont apprentis	857	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	398 406
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	108	398 406
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	303
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	304
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	128 602
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	20 528
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 8 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	149 134
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	249 576
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	249 576

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	398 406	Effectifs au sens de la CVAE *	023 4,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026
Période de référence	024	01/01/2019	180	31/12/2019
Date de cessation		/ /		/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs.*

Version informatique - Janvier 2020 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(6) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2033-F-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122019 SIREN 8 0 2 3 1 6 9 1 9

Dénomination de l'entreprise 1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG)

Adresse (voie) 70 BOULEVARD SAINT MARCEL

Code postal 75005 Ville PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	250

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique WORACHINA Prénom(s) SITANGKHAN
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 250
Naissance: Date 25/11/1980 N° Département 99 Commune KAMPHAENG PHET Pays
Adresse : N° 36 Voie RUE SAINT PAUL
Code Postal 75004 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant [x] *

Exercice clos le 31122019

SIREN 8 0 2 3 1 6 9 1 9

Dénomination de l'entreprise 1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG)

Adresse (voie) 70 BOULEVARD SAINT MARCEL

Code postal 75005 Ville PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.